

AVIS AUX RIVERAINS et AUX USAGERS

ANIMATIONS DU 14 JUILLET 2018

Madame, Monsieur,

Pour la Fête nationale du 14 juillet 2018, des restrictions de circulation et de stationnement des véhicules sont prévues dans le centre-ville et aux abords :

1 - PLACE DU CHATEAU :

- Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits Place du Château (côté ouest) du jeudi 12 juillet 2018 à 14h00 au dimanche 15 juillet 2018, pour l'installation et le démontage du matériel
- Le stationnement sera interdit Place du Château côté Est (partie restaurants) du jeudi 12/07/18 à 8h00 au dimanche 15 /07/18 pour l'installation d'un manège

2 - COURSES PEDESTRES :

- Le 14 juillet : Course des 10 kms le matin
Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits (dès 6h00 pour la rue de Condé et les quais et dès 7h00 pour les autres rues) sur l'itinéraire qui comportera deux boucles empruntant les rues suivantes (plan ci-joint) :

Départ rue de Condé, les quais, Rue du port gros Jean, rue du Chail, Rue Eutrope Lambert, Route de Julienne(D57), Rue Cholous, Rue des Grand's Maisons, Rue de Bel Air, Rue de la Grenouillère, Route de Luchac(D22), Allée des anciens d'Afrique, Traversée par le Stade, Rue du Faubourg Saint-Pierre, Rue des Fossés, Rue Gabriel Péri, Rue Pasteur, Rue de Condé.

Il n'y aura pas de circulation sur le circuit de la course. Seule la traversée des carrefours sera tolérée sur indication des signaleurs.

3 - FEU D'ARTIFICE :

Dans le cadre du plan vigipirate, des mesures supplémentaires de sécurité s'imposent

- Les quais et les rues y menant seront fermés dès 07h00 y compris la Grand Rue, la rue Delamain et la rue Basse.
- Les voies donnant sur la rue de Condé seront également fermées dès 16h00 (rues Baria, Panel, Saint Louis, de la Société, ML Bisquit, Guillé, des Moulins et la rue Persaud)
- La rue de Condé sera interdite à la circulation de 20h00 à 01h00 et au stationnement toute la journée dès 7h00. L'avenue Carnot sur la commune de Gondeville (depuis la boulangerie) interdite à la circulation dès 20h00

Je compte sur votre compréhension.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

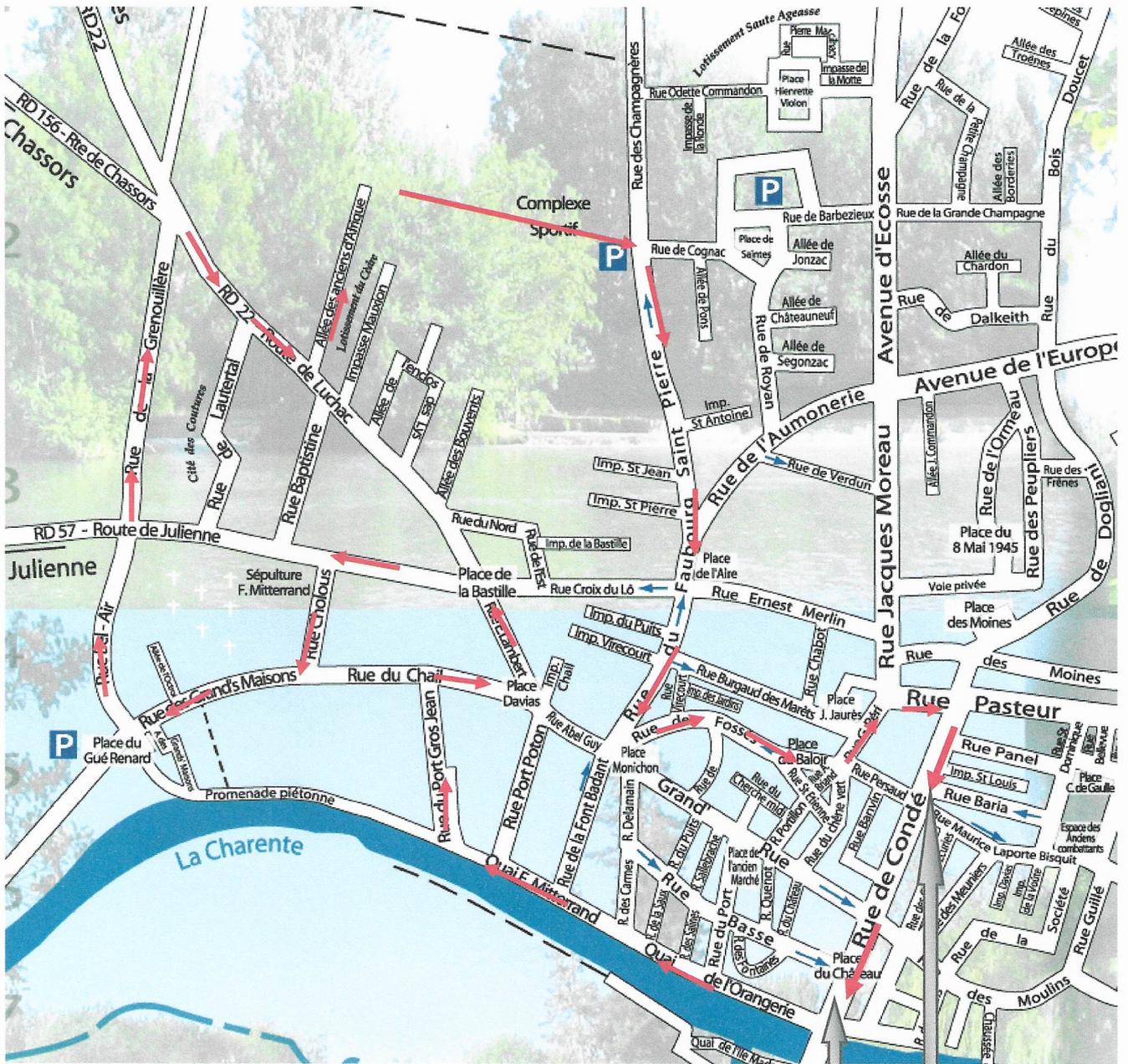
A Jarnac, le 04 juin 2018,
Le Maire,
François RABY



L'Adjoint délégué

N.B. : Les véhicules gênants pourront être verbalisés et mis en fourrière.

PLAN DES COURSES PEDESTRES DU 14 JUILLET



ARRIVEE DEPART

CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS SUR LE PARCOURS